

Québec, le 13 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton du député de Chambly, M. Jean-François Roberge, du 5 juin 2018, concernant des demandes de l'organisme Parlons Dysphasie :

- la reconnaissance de la dysphasie comme un véritable trouble de la santé;
- la reconnaissance de tous les dysphasiques, incluant les dysphasiques sans code 34 en milieu scolaire;
- le développement de services professionnels pour les dysphasiques de plus de 5 ans;
- la mise sur pied d'un réseau national sur la dysphasie et les troubles associés, composé de spécialistes du milieu de l'éducation, de la santé et des services sociaux, en collaboration avec les familles.

Les responsables de l'organisme Parlons Dysphasie ont également exprimé leur souhait de me rencontrer afin de me sensibiliser aux enjeux et aux problématiques vécues par les gens atteints de dysphasie.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur considère les élèves atteints de trouble développemental du langage (dysphasie) comme étant des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique, l'organisation des services éducatifs, incluant l'ensemble des services pour les élèves présentant des difficultés de langage, est sous la responsabilité de la commission scolaire.

... 2

En outre, les services régionaux de soutien et d'expertise du Ministère en adaptation scolaire appuient le milieu scolaire dans sa réponse aux élèves ayant des difficultés langagières.

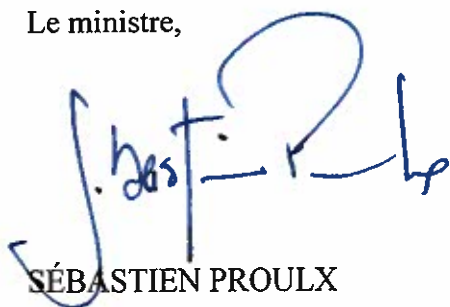
La réussite éducative des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage constitue un dossier prioritaire du gouvernement. À cet effet, des sommes importantes sont octroyées aux commissions scolaires pour leur permettre d'organiser et d'offrir des services pour tous les élèves en fonction de leurs capacités et de leurs besoins.

De plus, le Ministère a conçu un nouveau modèle de financement concernant les élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement qui favorisera la stabilité et la prévisibilité du financement des commissions scolaires et allègera les processus administratifs. Les commissions scolaires connaîtront leur financement dès le début de l'année scolaire ce qui leur permettra d'organiser et d'adapter les services selon les besoins des élèves.

Enfin, le Ministère communiquera avec l'organisme Parlons Dysphasie afin de mieux comprendre ses préoccupations relatives à la réussite des élèves dysphasiques.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX